

## droit a la nationalite Française

## Par pierejend, le 07/04/2013 à 16:38

Bonjour Mon grand père a travailler et décédé en France en 1957 est ce que j'ouvre le droit a la nationalité Française

## Par youris, le 07/04/2013 à 19:32

bsr,

cdt

le minimum serait de nous indiquer la nationalité de votre père. mais le simple séjour en france d'une personne ne permet pas à ses enfants de prétendre à la nationalité française.

## Par Calou0, le 09/04/2013 à 19:09

Bonjour,

La nationalité de votre grand père ne vous permet pas d'obtenir la nationalité française, même si celui-ci était français.

Bien cordialement,

Pascale LAPORTE Avocat à la Cour Tél: 01 43 98 95 32